

16.01.2007 - 15:55 Uhr

Le bois, une bonne source de chaleur qui ne réchauffe pas le climat

Zurich (ots) -

L'utilisation de l'énergie du bois est durable pour autant qu'on n'exploite pas plus de bois qu'en produit la forêt. En Suisse, ce principe est garanti par la Loi sur les forêts et il serait même possible de doubler l'exploitation actuelle de bois énergie. Le bois est non seulement neutre sur le plan du CO₂, il assure aussi des emplois en Suisse, permet d'éviter de longs transports et les nuisances qui en résultent pour l'environnement et il augmente la sécurité d'approvisionnement puisqu'il constitue une énergie indigène.

Pour enrayer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement du climat qui en résulte, il faudrait utiliser davantage le bois et d'autres énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles. Comme tout recours à une énergie entraîne une pollution, il faut veiller à obtenir les rendements les plus élevés possible et à réduire au maximum les émissions, dans le domaine de l'énergie du bois également. Les émissions de poussières fines sont un problème particulièrement épineux pour les chauffages au bois. Il est toutefois possible de réduire les émissions de poussières fines des chauffages au bois tout en multipliant par deux l'exploitation actuelle de bois, et ce en utilisant correctement ces installations et en recourant aux nouvelles technologies. Trois mesures s'imposent pour l'essentiel.

D'une part, des valeurs limites d'émission plus sévères seront introduites au cours des prochaines années pour les chauffages automatiques au bois. De plus, une homologation garantissant des rendements élevés et des émissions minimales sera introduite pour les chauffages à bois à alimentation manuelle. En plus de l'homologation, les appareils présentant des valeurs encore meilleures seront distingués par le label de qualité, sur la base d'exigences particulièrement sévères. Seuls les chauffages au bois portant le label de qualité ne sont soumis à aucune restriction d'utilisation dans les différents cantons. Lorsqu'on achète un nouveau chauffage au bois, on est donc assuré par le label de qualité que le chauffage correspond aux derniers progrès de la technique, que ses émissions sont faibles et qu'on pourra l'utiliser en chauffage d'appoint dans de nombreuses régions même lors de périodes prolongées de brouillard d'altitude. Enfin, il faut aussi pouvoir garantir que les chauffages sont correctement utilisés. Un contrôle des chauffages est introduit à cet effet par les cantons, afin de limiter les utilisations inadéquates. Cet élément est particulièrement important pour les chauffages à alimentation manuelle, dont les émissions dépendent fortement du mode d'exploitation.

Dans les petites installations, on ne peut brûler que du bois sec, à l'état naturel, sous forme de bûches. Il est interdit de brûler du bois enduit ou des déchets inflammables, qui entraînent la formation de suie et d'autres substances toxiques. Un allumage correct du feu et un fonctionnement soigneux sont nécessaires pour les poêles individuels, les cheminées et les poêles en catelles. Il ne faut pas allumer le feu par en bas, en mettant dans le foyer une grande quantité de combustible, car cela produit davantage de fumée. Il

convient plutôt de déposer du petit bois bien inflammable sur un petit nombre de bûches. Le feu doit prendre en haut avant d'enflammer les bûches du dessous. Il faut ensuite ajouter le bois sec en petites quantités, en évitant de fermer trop tôt les arrivées d'air. On peut ainsi faire fonctionner des poêles à bois sans fumée visible et avec de faibles émissions. Il en va de même pour les chaudières à bûches, qui disposent aujourd'hui d'un système de régulation assurant une combustion optimale. Mais ici aussi, il convient d'allumer le feu dans les règles de l'art, de ne brûler que du bois sec à l'état naturel et de ne pas asphyxier le feu. Pour accroître le confort et permettre une bonne combustion, les chauffages à bûches doivent être équipés d'un accumulateur.

Pour chauffer différents bâtiments, on a également la possibilité de recourir aux chauffages à granulés de bois qui présentent de faibles émissions grâce à un allumage et à une amenée automatiques du combustible. Les granulés de bois sont fabriqués à partir de sciure séchée et ils se caractérisent par un pouvoir calorifique élevé et des propriétés constantes. Pour les poêles à granulés, on achète les granulés en sacs et on alimente le poêle à la main. Par contre, les granulés nécessaires aux chauffages centraux sont stockés dans un silo et l'exploitation de ces chauffages se fait de manière automatisée.

Le bois ainsi utilisé ne produit pas plus de CO₂ que l'arbre n'en a absorbé durant sa croissance. Le bois est donc neutre par rapport au CO₂ et - au contraire des chauffages à mazout ou à gaz - il ne contribue pas au dangereux réchauffement du climat.

Informations complémentaires et matériel photographique disponibles auprès d'Energie-bois Suisse, www.energie-bois.ch, tél: 021 310 30 39 (Alain Bromm)

Pour plus d'informations: www.energie-bois.ch, www.sfi.ch, www.vhp.ch

Contact:

Energie-bois Suisse
Chemin de Mornex
1001 Lausanne
Tél.: +41/21/210'30'35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923/100522940> abgerufen werden.